



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2026 84

**Arrêté municipal portant
autorisation d'occupation du domaine public**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que M. GAIN Michel – 401 chemin de la Bouillette – 32110 NOGARO, a déposé une demande d'occupation du domaine public, dans le cadre de travaux de ravalement de façade du bâtiment situé n° 15 place du Four, afin d'installer un échafaudage, pour la période comprise entre le lundi 8 juin et le vendredi 12 juin 2026 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Installer un échafaudage roulant sur le trottoir, devant le bâtiment situé n° 15 place du Four

Article 2 : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 4 : Les autorisations sont délivrées uniquement pour la période comprise entre le 8 et le 12 juin 2026.

Article 5 : Monsieur le Maire de la Commune de Nogaro, Monsieur l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours.

Fait à la mairie de Nogaro

Le 4 juin 2026

L'adjoint délégué

Jean-Claude DROUARD

